

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD427

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 13

Après le mot :

« ordonnance »,

supprimer la fin de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.